

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

75ème séance

Samedi, 25 juin 1938, à 10 heures.

PROCES - VERBAL  
-----

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN,  
M. van den ABEELE,

Président,  
Délégué de Monsieur le Ministre  
des Colonies,

R. BOUILLENNE,  
J. MAURY,  
W. ROBYNS,  
A. SCHOEP,  
J. WILLEMS,  
J-P. HARROY,

Membres,  
Secrétaire.

EXCUSES

MM. J. RODHAIN,  
H. SCHOUTEDEN,

Vice-Président,  
Membre.

-----  
La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN,  
Président, à 10 heures.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 74ème séance, du 21 mai 1938, est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

Rapport de Mutsora :

Monsieur W. ROBYNS relève le passage signalant le rôle joué par les éléphants dans l'évolution de la végétation de la plaine de la Semliki.

MISSION DE MONSIEUR A. GILLIARD.

Le Comité apprend avec satisfaction que le Fonds National de la Recher-

che Scientifique a octroyé au Capitaine Albert GILLIARD, un subside maximum de QUATRE-VINGT MILLE FRANCS, (80.000, --frs), pour lui permettre de réaliser le programme que le Comité avait approuvé par sa décision 572 (70ème séance - 12 février 1938).

DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT.

Monsieur J. WILLEMS propose de fixer, par décision du Comité, un énoncé limitatif des pouvoirs que confère au Président la décision 607 (74ème séance - 21 mai 1938).

Cette liste sera soumise par écrit aux Membres du Comité et arrêtée définitivement à la séance suivante.

FILMS DENIS-ROOSEVELT : CONSTRUCTION D'UN PONT PYGMEE.

Le Comité reçoit lecture d'une lettre du Conservateur de Mutsora, donnant d'intéressantes précisions sur la construction des ponts de lianes par les Pygmées. Cette documentation mettra fin aux critiques émises, notamment par Monsieur le Docteur VAN DEN BERGHE, sur l'authenticité du document cinématographique réalisé par Monsieur DENIS.

DECISION 614. PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

La décision 578 (71ème séance - 19 mars 1938) fixait au 11 juin 1938 la date de la XVIIIe Assemblée de la Commission. Les membres de ce Collège, désignés par le sort, en date du 26 novembre 1937, ayant été remplacés par Arrêté Royal du 14 juin 1938, la date de cette prochaine séance de la Commission a été postposée au samedi 9 juillet 1938.

PHOTOGRAPHIES DE MONSIEUR LIPPENS.

Le Comité reçoit connaissance de nouvelles difficultés suscitées à l'institution par Monsieur Léon LIPPENS, qui a décidé d'éditer, sans l'intervention de l'Institut, des cartes postales destinées au Touring Club du Congo Belge.

ORGANISATION DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

a) DECISION 615. NOMINATION D'UN CONSERVATEUR FF.

Avec l'accord de Monsieur le Ministre des Colonies et de Monsieur le Commandant P. OFFERMAN, Directeur de la Station de Domestication des éléphants de Gangala-na-Bodio, le Comité décide de confier à cette dernière personnalité les fonctions de Conservateur faisant-fonction du Parc National de la Garamba.

Monsieur OFFERMAN se voit nommé pour un premier terme d'un an, prenant cours le 1er août 1938, et bénéficiera d'une indemnité mensuelle de MILLE FRANCS (1.000, --frs).

b) DECISION 616. STATION ADMINISTRATIVE DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Le Comité décide de fixer provisoirement le centre administratif du nouveau parc à Gangala-na-Bodio. Aucun bâtiment ne sera édifié au cours de l'exercice 1938. Un personnel indigène indispensable sera engagé : clerc, planton, et, ultérieurement, artisans.

c) DECISION 617. CONSTRUCTION D'UNE PISTE AUTOMOBILE.

Le Comité décide de commencer la construction d'une piste principale Sud-Ouest - Nord-Est, qui traversera tout le Parc, suivant la dorsale Gangala-na-Bodio - Mont Bawesi - crête Aka-Garamba, jusqu'à la source de la rivière Aka.

d) DECISION 618. TOURISME DANS LE NOUVEAU PARC.

Le Comité décide de ne pas ouvrir au tourisme, provisoirement, le Parc National de la Garamba.

e) DECISION 619. SURVEILLANCE.

Le Comité décide d'adopter le programme d'organisation de la surveillance, proposé par Monsieur le Colonel HACKARS, dans sa lettre 22/09 du 1er septembre 1936. Ce programme prévoit huit postes périphériques de deux policiers.

f) DECISION 620. CAPTURE D'ELEPHANTS DANS LE PARC.

Le décret qui constitue le Parc National de la Garamba maintient à la Station de Domestication des éléphants de Gangala-na-Bodio, le droit de capturer des éléphants entre la Garamba et la Dungu.

Le Comité décide d'interdire à toutes personnes étrangères au personnel de la Station de domestication, de participer et d'assister à ces chasses dans les limites du Parc. L'importance et la durée des battues seront communiquées au Comité, de même que le nombre des incendies d'herbes allumés pour préparer les captures.

TRANSPORT D'ANIMAUX SAUVAGES EN CAPTIVITE.

Le Comité reçoit lecture d'une lettre adressée, par la Commission Néer-

landaise pour la Protection de la Nature, aux différentes compagnies de navigation maritime, tendant à l'introduction dans les règles de ces dernières, d'une disposition interdisant aux passagers de détenir à bord des oiseaux ou petits mammifères exotiques en captivité.

L'Institut transmettra cette demande à la Compagnie Maritime Belge.

DECISION 621. - PARC NATIONAL DU KATANGA.

Le Comité reçoit connaissance d'un projet d'accord à intervenir entre le Comité Spécial du Katanga d'une part, l'Union Minière et Monsieur O. PATE d'autre part, suivant lequel tous droits de prospection minière seraient abandonnés dans le futur Parc National Upemba, au Nord du parallèle de Sumbalulu. Au Sud de ce parallèle, l'Union Minière exercerait ses droits de prospection jusqu'à la fin de l'année 1939, date à laquelle une convention définitive interviendrait.

Le Comité approuve ces dispositions et décide de les faire ratifier par la Commission Administrative.

DECISION 622. - VOYAGE AU CONGO DU PRESIDENT DE L'INSTITUT.

Le Comité apprend avec satisfaction, qu'il entre dans les intentions du Président de faire un voyage d'inspection dans la Colonie, pendant les derniers mois de l'exercice 1938. Au cours de ce déplacement, Monsieur V. VAN STRAELEN espère pouvoir successivement visiter les divers Parcs Nationaux et la région du Lac Upemba, qui se verra prochainement érigée en Parc National.

A sa rentrée le Président fera rapport au Comité sur ses activités.

Le Comité décide d'intervenir dans les frais de ce voyage.

DECISION 623. - DEMANDE DE RECOLTE DE MONSIEUR HASKINS DE L'UNIVERSITE DE HARVARD.

Le Comité reçoit connaissance de ce que Monsieur le Docteur HASKINS, de l'Université de Harvard, sollicite l'autorisation de recueillir des fourmis du genre " Ponerines " au Parc National Albert. La brièveté du séjour au Congo de Monsieur HASKINS rend sans objet

une récolte dans les limites des Parcs Nationaux, par opposition au reste du territoire de la Colonie. Le Comité répond négativement à la demande de Monsieur HASKINS.

EXPEDITION DU MARQUIS de WAVRIN.

Le Comité reçoit connaissance d'une correspondance émanant du Cabinet du Premier Ministre et relative à l'objet de la décision 593 du Comité (73ème séance - 30 avril 1938).

Ce Collège décide de rappeler qu'il s'agit d'un problème intéressant le Gouvernement Belge et l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, et non d'un différend privé, opposant Messieurs JANSON et VAN STRAELEN.

DECISION 624. - CLOTURES DES CAMPS DE LULA et RUINDI.

Le Comité décide de charger le Conservateur de Rutshuru d'étudier la possibilité de délimiter les terres de culture abandonnées aux indigènes dans les camps de Lula et Ruindi, par des clôtures végétales d'euphorbes ou de ficus.

DECISION 625. - CIRCULATION DE BETAIL BANYA-RUANDA VERS KISHARI.

Le Comité reçoit connaissance d'un volumineux dossier par lequel le Gouvernement Général insiste pour que la piste à bétail traversant le Parc National Albert, entre le Nyiragongo et le Niamlagira, soit définitivement ouverte aux indigènes.

Le Comité oppose à cette demande un refus de principe.

DECISION 626. - APICULTURE DANS LES LIMITES DU PARC NATIONAL ALBERT.

Le résident du Ruanda se plaint de ce que le Conservateur de Rutshuru ait fait détruire dans le Parc National Albert (Territoire de Rutshuru, Congo Belge) des ruches placées en fraude par des Banyarwanda. Il souhaite voir autoriser le placement de ruches dans les forêts du Parc, en vue de favoriser l'apiculture.

Le Comité repousse cette proposition, en contradiction complète avec tous les buts de l'institution.

DECISION 627. - ENGAGEMENT D'UN CONDUCTEUR DE TRAVAUX ET D'UNE GERANTE POUR LE CAMP DE RUINDI.

Le Comité décide de conclure l'engagement, à titre de

conducteur de travaux, de Monsieur SPITAEELS, Cantonnier hors cadre du Gouvernement, prochainement fin de terme au Kivu. Les appointements de Monsieur SPITAEELS seraient identiques à ceux qu'il octroyait le Gouvernement de la Colonie et seront, pour un premier terme de un an, imputés au budget extraordinaire : " Construction d'une nouvelle station à Rutshuru ".

Le Comité décide d'engager également Madame SPITAEELS, épouse du précédent, en qualité de gérante du camp de Ruindi, suivant conditions à intervenir, en fonction des recettes de l'exploitation.

DECISION 628. DEMANDE DE MONSIEUR LUDO VAN MEEL, CHIMISTE MICROGRAPHE.

Monsieur Ludo VAN MEEL a sollicité du Comité de l'Institut, l'étude des algues recueillies par Monsieur le Docteur J. LEBRUN au Parc National Albert. Le Comité, suivant avis des rapporteurs, Messieurs R. BOUILLENNE et W. ROBYNS, ne peut réserver à Monsieur VAN MEEL, qui n'a pas d'expérience des algues africaines, la détermination d'un groupe aussi important. Monsieur VAN MEEL sera engagé à poursuivre sa spécialisation et obtient l'assurance de pouvoir, dans l'avenir, contribuer éventuellement aux études de l'Institut.

CONGRES INTERNATIONAL DE GEOGRAPHIE.

Le Comité autorise son Secrétaire, Monsieur Jean-Paul HARROY, à participer, à titre personnel, aux travaux du Congrès International de Géographie. (Amsterdam 18-28 juillet 1938).

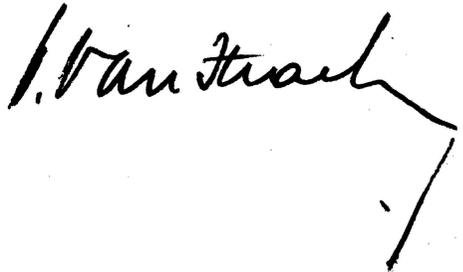
La séance est levée à 12 heures 30'.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRÉSIDENT



V. VAN STRAELEN